



Logo Entreprise

## CONVENTION DE COOPÉRATION

# Club d'Entreprises Partenaires et Solidaires (CEPS)

ENTRE D'UNE PART :

- Parenthèse-ASCISE ci-après dénommé « le Groupe » dont le siège est situé aux UFERNETS 07130 TOULAUD, représentée par Mr Pierre DUFRESNE, agissant en qualité de Président de Parenthèse

ET D'AUTRE PART :

- La société ..... dont le siège social est situé ..... représentée par ....., agissant en qualité de ..... ci-après dénommée « l'Entreprise »,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE

Le Groupe a pour objet de :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.
- S'inscrire dans la dynamique du Développement Durable afin d'œuvrer pour un développement économiquement viable, socialement équitable, écologiquement durable.

L'Entreprise souhaite apporter son aide au travers du **Club d'Entreprises Partenaires et Solidaires (CEPS)** à la réalisation du projet ci-dessous défini et soutenu par le Groupe.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention de Coopération**

L'Entreprise s'engage à soutenir le Groupe Parenthèse-ASCISE au travers de son plan d'actions défini au sein du **Club d'Entreprises Partenaires et Solidaires**.

### **ARTICLE 2 : Projet de Parenthèse ASCISE**

Le Groupe Parenthèse-ASCISE s'engage à :

- Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle
  - Organiser un système de formation adapté à chacun
  - Faciliter l'accès à un emploi durable à la fin du contrat de travail
  - Permettre le développement personnel des salariés à travers différentes activités (ateliers d'expression, découverte du monde de l'entreprise, de celui de la culture ...)
  - Favoriser le lien social
- S'inscrire dans une dynamique de développement local (avec les acteurs économiques, sociaux, politiques et institutionnels)
- Faire la promotion d'une activité respectueuse de l'environnement.

### **ARTICLE 3 : Actions de collaboration**

L'Entreprise apporte sa collaboration, de la façon qu'elle juge la plus adaptée, et selon sa politique et ses objectifs RSE, au travers du **CEPS** dans les domaines tels que :

- Soutenir l'insertion professionnelle par la proposition d'immersions, de stages d'observation, d'offres d'emplois, de visites d'entreprise, de simulations d'entretien...
- Soutenir le développement d'activités économiques existantes (proposition de paniers, conventions de travaux ou de prestations de services, partenariats sur marchés clausés ...) ou à créer,
- Soutenir par le mécénat (financier, de compétences ou en nature), ainsi que par le parrainage,
- Communiquer en interne et en externe sur le CEPS et ses actions,
- Participer aux instances de gouvernance et groupes de travail thématiques du Groupe Parenthèse-ASCISE,
- Et toutes autres formes, qui s'inscrivent dans le projet défini à l'article 2 ;

### **ARTICLE 4 : Déclaration du Groupe Parenthèse-ASCISE**

Parenthèse et ASCISE sont des associations d'Economie Sociale et Solidaire d'intérêt général habilitées à recevoir les dons et à émettre un reçu fiscal.

### **ARTICLE 5 : Communication**

Le groupe Parenthèse et ASCISE s'engage avec accord et selon des modalités à définir en commun, à :

- Diffuser l'image de l'Entreprise sur les supports de communication du Groupe.
- Présenter l'actualité du Groupe aux salariés de l'entreprise partenaire à l'occasion d'un événement de l'entreprise.
- Et d'une façon plus générale à communiquer sur les actions du CEPS ;

### **ARTICLE 6 : Conditions de participation**

L'entreprise est membre du CEPS, dès signature de la présente convention de coopération, et le demeure, sous réserve d'adhésion à l'association Parenthèse, d'acquiescement de la cotisation dont le montant sera défini par les membres du CEPS, et de participation active.

Fait à ....., le .....

En deux exemplaires originaux

Pour l'Entreprise

Pour le Groupe Parenthèse-ASCISE

Mr .....

Mr Pierre DUFRESNE

Fonction

Président

Signature

Signature